



Avis de Course – 51^e Course Croisière EDHEC

Grade : 4, et grade 3 pour les finales
Dates complètes : du 5 au 13 avril 2019
Lieu : Les Sables d'Olonne, Port Olona
Autorité Organisatrice : Course Croisière EDHEC

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course (AC), le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation World Sailing 20.9.2 (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO).

Les finalistes navigant sur des bateaux fournis par l'AO, la totalité de l'espace pour la publicité sur ces bateaux fournis sera disponible pour l'AO pour ces finales.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par la Division 240.

Les zones de course pour tous les bateaux, concernent la zone de navigation côtière jusqu'à 6 milles d'un abri.

3.1.2 Tous les bateaux

- des classes monotypes Longtze, J80 et Grand Surprise titulaires d'un certificat de conformité 2019 ainsi que de leur contrat de jauge OSIRIS Habitable.

- aux bateaux du système Osiris Habitable d'un coefficient net compris entre 14 et 33,5 et d'une longueur comprise entre 8 et 16 mètres, titulaires d'un contrat de jauge en cours de validité.

Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et par la réglementation en vigueur.

Equipement de sécurité :

- « Côtier » pour tous les bateaux.

La réglementation pour les bateaux battant pavillon français impose des gilets de sauvetage de 100 Newton de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri.

Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.





La bonne réception d'une copie du contrat de jauge OH, accompagné du certificat de conformité de classe pour les Monotype, par l'AO est une condition nécessaire à la validation définitive de l'inscription.

4. GROUPES DE CLASSEMENT ET INSCRIPTION

4.1 Les équipages régulièrement inscrits en OSIRIS HABITABLE seront répartis en 5 groupes selon le coefficient propre à leur bateau. Ces groupes, appelés OH A, OH B, OH C, OH D et OH Débutants seront définis par avenant après la clôture des inscriptions. L'AO répartira si possible ces bateaux dans 5 groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe. Ces groupes de classement OSIRIS HABITABLE seront définis à partir du groupe net de handicap conformément au contrat de jauge OSIRIS HABITABLE propre à chaque bateau

Les bateaux monotypes conformes à leurs règles de classe pourront courir en temps réel et former un groupe de classement si un minimum de 6 bateaux ont confirmé leurs inscriptions.

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés au tableau officiel le dimanche 7 avril aux Sables au plus tard à 9H.

4.2 D'autres classes monotypes pourront être acceptées à la discrétion de l'AO. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 260.

4.3 Tout équipage doit comprendre au moins 4 personnes dont deux majeures, comprenant le chef de bord. Tous les concurrents mineurs devront présenter une autorisation parentale dans laquelle sera nommé un adulte de plus de 21 ans, présent sur le site et qui prendra la responsabilité du mineur en question.

4.4 La régata est ouverte à toute personne réunissant les conditions énoncées dans le présent AC, et ce, sans qu'aucune distinction ne soit faite quant à son possible statut étudiant.

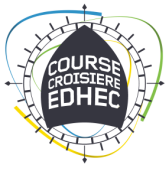
4.4.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence CLUB FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité (peut être achetée sur la Chaîne d'inscription)
- le numéro d'immatriculation de l'Acte de Francisation
- la photocopie du contrat de jauge Osiris Habitable et du Certificat de conformité de la classe pour les bateaux des classes Longtze, J80 et Grand Surprise
- l'acte de francisation
- la photocopie de l'attestation d'assurance valide du bateau
- les informations concernant le propriétaire (nom/prénom/adresse/téléphone)
- les informations concernant le skipper (nom/prénom/adresse/téléphone)
- le nom du bateau selon l'acte de francisation
- le numéro de voile, lettres de nationalité
- le port d'attache
- le type de bateau

4.4.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing





- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- le numéro d'immatriculation de l'Acte de Francisation
- la photocopie de la carte d'identité Osiris Habitable et du Certificat de conformité de la classe
- la photocopie de l'attestation d'assurance valide du bateau
- les informations concernant le propriétaire (nom/prénom/adresse/téléphone)
- les informations concernant le skipper (nom/prénom/adresse/téléphone)
- le nom du bateau selon l'acte de francisation
- le numéro de voile, lettres de nationalité
- le port d'attache
- le type de bateau

4.4.3 Pour l'équipage :

- La charte environnementale signée.
- Le chèque du montant global des inscriptions à l'ordre de la Course Croisière EDHEC

Par personne :

- Les conditions générales de participation signées par tous les membres de l'équipage
- la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité au cas où l'inscription au classement 100% étudiant serait souhaitée.

4.4.4 Sécurité - Armement et aménagement [DP]

À tout moment, l'AO de la 51^e Course Croisière EDHEC ou un comité technique désigné par la FFVoile pourra effectuer des contrôles.

Une VHF (poste émetteur et récepteur) en état de fonctionnement (fixe si possible) est OBLIGATOIRE à bord de chaque bateau. Les bateaux devront être en veille permanente depuis le départ du ponton pour la 1^{ère} course du jour jusqu'à leur retour au port et pouvoir répondre à tout appel.

Les feux de navigation des bateaux concurrents doivent être en bon état de fonctionnement.

Le port d'un gilet conforme à la réglementation française en vigueur est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve dès le départ du ponton jusqu'au retour au port.

Tout manquement à cette règle pourra être sanctionné par une disqualification.

Chaque jour, un émargement départ **ET** un émargement retour du skipper seront exigés. Tout manquement à cette obligation pourra être sanctionné.

4.4.5 Pesée

En fonction des classes concernées (Grand surprise, J80, Longtze), l'AO effectuera avant la première course, la pesée des équipages courant en monotype. En cas de changement d'équipier en cours d'épreuve la limitation de poids devra continuer d'être respectée.

4.4.6 Classement Handivoile

Cette année, les équipages mixtes Handivalide pourront également concourir pour le classement du Challenge Handivoile Sopra Steria. Pour participer à cette catégorie, les équipages devront le mentionner lors de la chaîne d'inscription. Lors de l'inscription, un justificatif de handicap (RQTH, AAH, carte d'invalidité) devra être ajouté au dossier.

5. DROITS A PAYER

Inscriptions :

A partir du 10 janvier 2019, ouverture des inscriptions sur participants.cce.fr





Les frais d'inscription s'élèvent à 220 € TTC par personne et par bateau (soit 8 x 220€ pour un équipage de 7 personnes). Le dossier d'inscription n'est validé que si les frais d'inscription ont été payés. L'équipage doit avoir validé son dossier d'inscription sur le site participants.cce.fr et payé en ligne ou envoyé un chèque encaissable du montant total des inscriptions à l'adresse suivante :

*Association Course Croisière EDHEC
Inscriptions
24 Avenue Gustave Delory
59100 Roubaix*

Toute inscription ne sera définitive qu'après avoir été confirmée sur la chaîne d'inscription au plus tard le 6 Avril 2019 à 18 h 00.

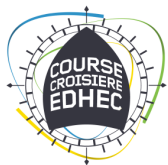
Aucun équipier Mer ne se verra rembourser ses frais d'inscriptions en cas de non-participation à la Course Croisière EDHEC, excepté pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, 25% de la valeur des frais engagés seront remboursés, et uniquement sur présentation écrite (fax, courrier) d'une demande d'annulation de la part du responsable de l'équipage Mer, accompagnée du certificat avant le 5 avril 2019.

6. PROGRAMME

- 6.1** Confirmation d'inscription :
Vendredi 5 avril 2019, de 14 h 00 à 18 h 00 et samedi 6 avril 2019, de 9 h 00 à 18 h 00 sur la chaîne d'inscription.
- 6.2** Jauge et contrôles :
Vendredi 5 avril 2019, de 14 h 00 à 18 h 00 et samedi 6 avril 2019, de 9 h 00 à 18 h 00 sur la chaîne d'inscription.
- 6.3** Programme Prévisionnel
Seuls les OSIRIS HABITABLES participeront au Port Escale Orange le mardi 9 avril 2019.

Dates	Horaires	Programme prévisionnel
Vendredi 5 avril	14 h 00 - 18 h 00	Accueil et confirmation des inscriptions Contrôles de jauge, visites de sécurité et pesées
Samedi 6 avril	09 h 00 - 18 h 00	Accueil et confirmation des inscriptions Contrôles de jauge, visites de sécurité et pesées
Dimanche 7 avril	12 h 30	Briefing skippers OBLIGATOIRE*
	14 h 00	1 ^{er} signal d'avertissement de la course d'entraînement
Lundi 8 avril	09 h 00	Briefing skippers OBLIGATOIRE*
	11 h 00	1 ^{er} signal d'avertissement
Mardi 9 avril	09 h 00	Briefing OBLIGATOIRE* skippers OSIRIS HABITABLE et monotype
Mardi 9 avril	11 h 00	1 ^{er} signal d'avertissement pour les Osiris Habitable et monotypes. Etape côtière vers le Port Escale Orange.
	16h00	Signal d'avertissement pour la flotte monotype. Etape côtière retour vers Port Olona.





	17 h 00	Arrivée au Port Escale Orange pour les équipages OSIRIS HABITABLE
Mercredi 10 avril	09 h 00	Briefing des skippers OBLIGATOIRE* pour la flotte monotype à Port Olona
	09 h 30	Briefing des skippers OBLIGATOIRE* pour la flotte PEO
	10 h 30	1 ^{er} signal d'avertissement au PEO pour la flotte OSIRIS HABITABLE. Parcours côtier
	11 h 00	1 ^{er} signal d'avertissement sur le rond monotype.
Jeudi 11 avril	9 h 00	Briefing des skippers OBLIGATOIRE*
	11 h 00	1 ^{er} signal d'avertissement (ensemble des flottes)
Vendredi 12 avril	9h	Briefing des skippers OBLIGATOIRE
	11 h 00	Envoi du 1 ^{er} signal d'avertissement (ensemble des flottes)
	23 h 00	Publication de la liste des équipages sélectionnés pour la finale
Samedi 13 avril	07 h 45	Briefing des équipages sélectionnés
	08 h 00	Tirage au sort des bateaux
	08 h 15	Inventaires des bateaux
	10 h 00	Entraînement
	11 h 00	Envoi du signal d'avertissement de la finale
	Entre 17 h 00 et 18 h 00	Cérémonie de Proclamation des résultats et clôture de la 51 ^{ème} Course Croisière EDHEC

* A chaque briefing, les skippers devront émarger. L'émargement commencera 30 minutes avant le briefing et se terminera au début du briefing ou au plus tard 2 heures avant le 1^{er} signal d'avertissement, sauf dans le cas du PEO où le briefing se terminera au plus tard 1 heure 30 avant le 1^{er} signal d'avertissement. [DP].

L'AO se réserve la possibilité de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre nécessité d'organisation, de coordination ou de sécurité.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et les annexes éventuelles seront distribuées à l'issue de la confirmation des inscriptions le vendredi 5 et le samedi 6 avril 2019.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou côtier et seront définis dans les IC.

9. CLASSEMENT

9.1 L'épreuve sera validée dès que 4 courses auront été validées. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion du plus mauvais score si de 5 à 7 courses ont été validées et des deux plus mauvais scores si plus de 7 courses ont été validées.





9.2 Des classements selon le système de points "a minima" de l'annexe A des RCV, seront établis pour chaque groupe de participants constitués en monotypes ou en OH.

Les classements en monotypie seront établis en temps réel. Les classements en OH seront établis en temps compensé. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, avec application du CVL (coefficient de vent léger).

9.3 Un classement particulier, réservé aux équipages régulièrement inscrits à la 51^{ème} Course Croisière EDHEC, est créé. Il s'agit du Classement 100% Etudiant, ouvert aux bateaux dont l'équipage est composé exclusivement d'étudiants, chef de bord compris, ayant moins de 28 ans. Ce classement particulier sera obtenu par re-calcul à partir des résultats généraux de chaque groupe de la 51^{ème} Course Croisière EDHEC, hors épreuve de clôture. L'inscription des équipages à ce classement particulier n'est pas automatique et la participation à ce dernier n'est pas obligatoire.

9.4 L'AO se réserve le droit de créer de nouveaux classements qui seront mentionnés dans les IC. Les candidatures à ces classements particuliers doivent être déposées auprès de la chaîne d'inscription avant le samedi 6 avril 2019 19 heures. Des classements par extraction pourront être établis à partir des résultats généraux de chaque groupe, hors épreuve de clôture. La participation à ces classements par extraction ne nécessite pas d'inscription et pourra être calculée par l'AO pour les équipages correspondant à ces critères.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 La RCV 44.1 est modifié de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Jury sur l'eau : le Jury sera présent sur l'eau et pourra intervenir selon les modalités suivantes

- pour les phases qualificatives, application de l'annexe Semi Direct, qui sera affichée au tableau officiel. La dernière version en vigueur est disponible sur le site : <http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course-et-instructions-de-course-type.aspx>

- pour les finales, application de l'annexe Q expérimentale qui sera affichée au tableau officiel. La dernière version en vigueur est disponible sur le site : <http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/3-textes-et-reglements/regles-de-course-a-la-voile.aspx>,

11. PLAGE AU PORT

Les bateaux disposeront d'emplacements à Port Olona :

- « ponton kbis » pour les monotypes. Une partie de ce ponton sera réservée à l'AO.
- « pontons L et M » pour les Habitables
- « ponton d'accueil » pour les monotypes, il peut également servir de variable d'ajustement

Ils pourront être amarrés gratuitement du mercredi 3 avril au dimanche 14 avril 2019 inclus.





Les concurrents concernés seront informés de l'attribution des places de port au PEO préalablement à l'escala.



12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du Directeur de course. Les concurrents pourront utiliser à leurs frais la grue de marina lift 85 et éventuellement une grue louée par l'organisation dont les tarifs leurs seront communiqués.

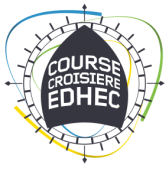
13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14. FINALE

14.1 Une finale sur monotype sera prévue le samedi 13 avril 2019. Elle rassemblera les vainqueurs de chaque flotte ayant été sélectionnés selon les modalités ci-après et suivant l'accord de l'AO, du comité de course, du jury et du comité technique.





14.2 La finale « classement général » de la Course Croisière EDHEC se déroulera sur Grand Surprise et est ouverte à 15 équipages au maximum, sélectionnés de la façon suivante :

- Groupe J80 : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe GSU : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe Longtze : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe A : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe B : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe C : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe D : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe débutant : Premier bateau en finale

Tout équipage 100% étudiant participant à la finale « classement général » perd son statut d'équipage 100% étudiant. S'il le souhaite cet équipage pourra laisser sa place en finale « classement général ».

Si un équipage 100% étudiant sélectionné en finale « classement général » décide de concourir dans la finale 100% étudiant alors :

L'équipage suivant dans le classement général, non sélectionné, (qu'il soit 100% étudiant ou non) prendra alors la place de cet équipage 100% étudiant dans la finale « classement général ».

14.3 La Finale 100% Etudiant de la Course Croisière EDHEC se déroulera en Longtze et est ouverte à 10 équipages au maximum, sélectionnés de la façon suivante dans les équipages 100% étudiants de chaque groupe :

- Groupe J80 : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe GSU : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe Longtze : Deux premiers bateaux en finale
- Groupe A : Premier bateau en finale
- Groupe B : Premier bateau en finale
- Groupe C : Premier bateau en finale
- Groupe D : Premier bateau en finale
- Groupe débutant : Aucun bateau en finale

14.4 La liste des équipages sélectionnés sera affichée au plus tard à 23 h 00 le vendredi 12 avril. Les équipages seront contactés pour savoir s'ils sont qualifiés en finale et la liste sera affichée sur le tableau d'affichage à l'entrée du village de la Course Croisière EDHEC.

Un briefing obligatoire des équipages sélectionnés aura lieu à 7 h 45 le samedi 13 avril.

14.5 Le nombre de bateaux sélectionnés par classe pour l'épreuve de clôture sera affiché après la clôture des inscriptions.

Le lancement de cette épreuve est soumis à la décision de l'AO.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE





51^e Course Croisière EDHEC
Du 5 au 13 avril 2019
Port Olona — Les Sables d'Olonne



En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Course Croisière EDHEC 2019 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pierre-Yves DUCREUX
Responsable Trophée Mer
24, Avenue Gustave Delory
59100 Roubaix

[+33 \(0\)6 98 56 54 35](tel:+330698565435)

[+33 \(0\)3 28 35 07 90](tel:+330328350790)

pierre-yves.ducieux@cce.fr





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

